

SOMMAIRE

Pages 2-3

- Organisation du collectif académique
- Joindre le SNES

Pages 4-5

- Tous à Paris le samedi 10 octobre !
- Jeudi 8 octobre contre l'austérité.

Page 6

- Formation "collège 2016" : c'est NON !

Page 7

- Lycées
- Réforme territoriale

Page 8

- En direct des S2

Pages 9-11

- CPE
- Hors-classe certifiés
- Non titulaires
- Intra 2015
- TZR
- Liste d'aptitude agrégés
- Temps partiels
- Langues régionales
- Hors-classe des agrégés
- CAE
- Calendrier "carrières" 2015-2016

**POUR UNE AUTRE
RÉFORME DU COLLÈGE,**

**SAMEDI 10 OCTOBRE
MANIFESTATION
NATIONALE À PARIS**

**Modalités d'inscription
en page 5**

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1116 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie
483 ZAC des Vautes,
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

MAUVAISE SÉRIE, OU TRISTE RÉALITÉ ?

Les postures ministérielles et rectorales sont tellement caricaturales, leur communication teintée de provocation tellement éculée et rétrograde, qu'elles pourraient alimenter le scénario de quelques épisodes d'une mauvaise série.

Prologue : la ministre, contre 80% de la représentation syndicale, élabore une réforme du collège qui menace les disciplines, les conditions de travail des personnels, les apprentissages des élèves, en réservant au collège les recettes indigestes et inefficaces de la réforme Chatel des lycées.

Épisode 1 : 19 mai, journée de grève majoritaire dans le 2nd degré ; publication le soir même par le ministère des décrets sur la réforme.

Épisode 2 : rentrée 2015 ; dans les salles des profs, la colère gronde toujours, le mécontentement ne faiblit pas au retour des vacances. La ministre communique sur le "malentendu" qui serait à l'origine du rejet massif de sa réforme par la profession.

Épisode 3 : 17 septembre, grève nationale intersyndicale. Le même jour, la rectrice envoie aux chefs d'établissement de l'académie un courrier détaillant le dispositif de formation "collège 2016" prévu pour mettre en place la réforme ! Avec pour mettre un peu de sel, une 1^{ère} journée de formation... pendant les vacances de la Toussaint ! Pour donner le change, elle serait rétribuée... 30 €, soit 40% de moins que le SMIC !

Épisode 4 : 24 septembre, les organisations syndicales sont invitées par la rectrice à une présentation du dispositif de formation. Boycott à l'unanimité sauf le SE-UNSA, et pétition intersyndicale contre cette formation. Le principal syndicat des chefs d'établissement fait remonter auprès de la rectrice le mécontentement de la profession, et ses inquiétudes quant aux conséquences sur l'ambiance dans les établissements.

Épisode 5 : le CSP dévoile les nouveaux programmes du CP à la 3^e. La ministre, tout en nuance, les résume en une "dictée quotidienne" au primaire, alors que, de l'avis même du SNUipp-FSU, le texte propose un équilibre entre les différentes activités qui permettent de progresser dans la maîtrise de la langue.

Episode 6 : la rectrice verrouille la communication aux media : avant d'envoyer un article ou faire venir un journaliste, il faudra désormais en informer le chef d'établissement une semaine à l'avance, qui en informera le DASEN qui fera la demande d'autorisation à la "cellule communication" du rectorat...

Episode 7 : les IPR envoient aux collègues des collèges une "relance" pour s'inscrire à la formation. Y'aurait-il un manque de "volontaires" ?

Entre censure et propagande, le feuilleton nous renvoie tristement quelques décennies en arrière ! Pourtant les enseignants, acteurs principaux du système éducatif, ont de nombreuses propositions, afin de déboucher sur un happy end...
pour la profession, l'avenir des élèves et du système éducatif !

**Ce sont ces propositions qu'ils clameront haut et fort,
nombreux, le samedi 10 octobre à Paris !**

Bertrand Humeau,
30 septembre 2015

ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

Florence DENJEAN-DAGA

Co-secrétaire générale.
Siège en CAPA, CAEN, au CTA.
Gestion des personnels : certifiés, AE, stagiaires.
Mutations, emploi, paiements, carrières, TZR.

Hervé FUMEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA, au CTA.
Lycées. Politique scolaire. ESPÉ.
Gestion des personnels : certifiés.

Bertrand HUMEAU

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA, CTA, CAEN.
Gestion des personnels : agrégés.
Informatique. site.
Formation syndicale.
Montpellier-SNES, publications.

Thierry JOUVE

Co-secrétaire général.
Siège au CTA.
Vie syndicale. Collèges.
FSU. Formation syndicale.

Raymond LABORIE

Co-secrétaire général.
Trésorier.
Siège en CAPA, CAEN, CACFOC.
Enseignements technologiques.
FSU. Formation continue.

Arnaud ROUSSEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA.
Gestion des personnels : certifiés, stagiaires.
Mutations, emploi, TZR, carrières.
Syndicalisation.
Collèges. Vie syndicale.

Monique GAY

Siège en CAPA.
Gestion des personnels : agrégés.
Emploi, carrières, TZR, congés, disponibilité.

Mireille GUIBBERT

Trésorière adjointe.
Gestion des personnels : AED, AVS, CAE.

Elsa BERNARDY

Siège en CAPA.
Gestion des personnels : TZR, non-titulaires.

Magali VINCENT

Siège en CAPA.
Gestion des personnels : non titulaires, TZR.
Emploi, carrières.

Sarah LETOUZEY-FABERON

Siège en CAPA.
Gestion des personnels : TZR.
Collèges.

Cyril GARCIA

Siège en CAPA.
Gestion des personnels : agrégés.
Emploi, carrières.
Secrétaire du CHSCTA.

Frédérique OREFICI

Gestion des personnels : TZR, agrégés.
Emploi, carrières.

Claire POUS

Siège en CAPA et CAPN agrégés.
Gestion des personnels : agrégés.

Jean JOURNET

Gestion des personnels : retraites, reclassements.

Muriel FORTÉ

Gestion des personnels : retraites.

Jean-Pierre MELJAC

Siège au CESER.
FSU. politique scolaire.

Marc MOLINER

Siège en CAPA.
Stagiaires.

Valodia TORREILLES

Syndicalisation.

RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Agrégés : Monique GAY, Bertrand HUMEAU, Cyril GARCIA, Frédérique OREFICI, Claire POUS

Certifiés : Florence DENJEAN-DAGA, Hervé FUMEL, Arnaud ROUSSEL, Magali VINCENT

COPsy : Anita CHABERT, Chantal JOUANEN ; siègent en CAPA

CPE : Carol CIAMPI (siège en CAPA), Philippe PLATRIEZ

Retraités : Jean-Yves BARBIER, Maryse AIGON

CAE, AED, AVS : Mireille GUIBBERT

Non titulaires : Magali VINCENT, Elsa BERNARDY

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Hervé FUMEL, Catherine GOSSEZ, Bertrand HUMEAU, Joël ILLES, Raymond LABORIE

Collèges

Thierry JOUVE, Arnaud ROUSSEL, Sarah LETOUZEY-FABERON

Documentalistes

Élisa COLOMAR, Françoise SUREDA

Stagiaires

Florence DENJEAN-DAGA, Arnaud ROUSSEL, Elsa BERNARDY, Diane TRONEL-PEYROZ, Marc MOLINER

Mutations – Carrières - Emploi

Florence DENJEAN-DAGA, Arnaud ROUSSEL, Monique GAY, Hervé FUMEL, Cyril GARCIA, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY, Frédérique OREFICI, Claire POUS, Sarah LETOUZEY-FABERON

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU, Christophe QUITTET

Retraites

Jean JOURNET, Muriel FORTÉ

Formation continue

Gérard GIRONELL, Raymond LABORIE, Françoise LUBAC

JOINDRE LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier

Tel : 04.67.54.10.70
Fax : 04.67.54.09.81

Courriel : s3mon@snes.edu
Site : www.montpellier.snes.edu



Tapez
Snes-FSU
Montpellier



Suivez nous sur
@SNESMontpellier

Permanences
du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h30

Permanence CPE
lundi 14h-16h

JOINDRE LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

AUDE

Michèle CAZES, Alexandre LASNEL

- 22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne.
Tél. : 06.32.46.59.37 et 06.89.20.85.82
- 13 rue des 3 moulins 11100 Narbonne
Tél. : 04.68.32.07.99 ou 06.89.31.65.61
(Dominique BLANCH)

Courriel : snes.aude@wanadoo.fr

Permanence le mardi 14h-17h (quinzaine)

GARD

Marie LEGAL, Claire AZNAR (trésorière)

26 bis rue Becdelièvre 30900 Nîmes.
Tél. : 04.66.36.63.54

Courriel : snes-gard@wanadoo.fr

Permanences : mardi 14h-16h

HÉRAULT

Arnaud ROUSSEL, Stéphane AUDEBEAU,
Stéphane MONTAZEAUD, Elsa
BERNARDY, Thérèse DUPONT, Cyril
GARCIA, Maguelone MARC (trésorière)
FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency
34 000 Montpellier

Tél/Fax : 04.67.15.58.22
ou 04 67 54 10 70

Courriel : snes-herault@wanadoo.fr

Facebook : taper snes-herault

Twitter : @SNESHerauld

Permanences (au S3) :
lundi matin, mardi, jeudi matin



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT MONTPELLIER
255, RUE DE L'ACROPOLE - IMMEUBLE L'ASTRÉE - 34967 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL. : 04 99 74 77 41 - COURRIEL : 09055@CREDITMUTUEL.FR

LOZÈRE

Joël ILLES : 06.87.24.71.99
joel.illes@wanadoo.fr

Collèges :

Mélanie AZAÏS : 06.78.71.16.86
melanie-azais@wanadoo.fr

Hélène TALAGRAND
helenetalagrand@hotmail.com

Clémence GOURET : 06.88.77.33.05
clemence.gouret@yahoo.com

Lycées : Stéphane AMOUROUX
stephane.amouroux@sigmalph.net

Espace J. Jaurès
Rue Charles Morel 48000 Mende.

Courriel : sneslozere@gmail.com

Trésorier : Daniel Barlet

Retraités : Francis Bernard

PYRÉNÉES ORIENTALES

Marc MOLINER (06.80.87.79.76),
Géraldine MORALES (06.27.29.43.78) ,
Gérard GIRONELL (06.86.54.25.12),
Isabel SANCHEZ (06.58.05.54.53),
Christophe GEORGET.

18 rue Condorcet 66000 Perpignan
Tél. 04.68.66.96.51 - Fax 04.68.50.32.31

Courriel : snes66@wanadoo.fr

Site : snes66.wordpress.com

Facebook : Snes PO

Permanences :

Lundi et mercredi, 14h30-17h, ou sur rdv.

Publication : « SNES PO », trimestriel.

Retraités :

S1 : Jany PHILIBERT 06.89.90.25.97

Trésorier : Roger GARDEZ.



Le 17 septembre, dans un contexte difficile de rentrée, la grève pour l'abrogation de la réforme du collège a été suivie à 40% dans les établissements de notre académie. L'intersyndicale qui appelait à cette mobilisation représente pas moins de 82 % des collègues. Par ailleurs, tous les sondages d'opinion le montrent, cette réforme est très majoritairement rejetée par la profession et par les parents d'élèves. À présent, même les partisans de sa mise en place reconnaissent que celle-ci sera bien difficile à appliquer sans l'accord des intéressés, c'est-à-dire sans la salle des profs (preuve s'il en fallait qu'ils s'avouent eux-mêmes minoritaires et plein de doute).

Mais comment pourrait-il en être autrement ? Comment pourrions-nous croire que cette réforme aide les élèves en difficulté alors que la question des effectifs par classe n'est même pas évoquée, alors qu'un pan des disciplines disparaissent au profit d'un enseignement interdisciplinaire sans efficacité prouvée, que les horaires disciplinaires vont diminuer de façon aléatoire et différente d'un collège à un autre augmentant ainsi les inégalités sur le territoire, alors que le seul objectif du cycle 3 devient la seule acquisition d'un socle commun à minima ?

En réalité, cette réforme est tenue par une conception idéologique rétrograde de l'École. Elle a pour objectif de revenir à une école fondamentale qui renonce à l'éducabilité de tous, fait le tri entre les « élites » et les « exécutants », détériore nos conditions de travail, multiplie les hiérarchies intermédiaires et accroît le pouvoir des chefs d'établissements !

On peut encore et on doit obtenir que le gouvernement comprenne ce message que portent de plus en plus de membres de notre communauté éducative (enseignants, parents, élus, opinion...) qui restent très attachés aux missions démocratiques et émancipatrices du système éducatif. Renoncer aux idéaux de l'École de la République est une faute politique et une erreur historique.



Exiger le retrait de cette réforme c'est vouloir redonner une chance aux élèves en partant d'une vision objective des difficultés qu'ils rencontrent, et il suffit d'un acte administratif banal pour abroger un décret...

Nous devons gagner ! Alors, après les grèves de mai, juin et septembre, soyons nombreux à Paris le 10 octobre pour le retrait de cette réforme et la reprise des discussions sur d'autres bases !

Thierry JOUVE

MANIFESTATION NATIONALE 0 PARIS LE SAMEDI 10 OCTOBRE 2015

COMMENT S'INSCRIRE ?

BILLET DE TRAIN À COMPOSER AVANT L'ACCÈS AU TRAIN

Plus de 200 billets réservés par le SNES

VALABLE LE SAMEDI 10 OCTOBRE
Possibilité de déplacement autonome : nous contacter

01 ADULTE

CLASSE 2

HORAIRES : voir notre site
www.montpellier.snes.edu

PERPIGNAN – NARBONNE –
BÉZIERS – AGDE – SÈTE – → PARIS
MONTPELLIER – NÎMES

INSCRIPTIONS sur s3mon@snes.edu
(préciser nom prénom téléphone et mail)

Frais de déplacement pris en charge pour les syndiqués

ID.CODE GH458487951 : B893E N/FUMEUR P016 N2

**CONTRE L'AUSTÉRITÉ QUI AMPLIFIE LES INÉGALITÉS,
POUR UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES...**

TOUS DANS LA RUE LE 8 OCTOBRE !

Nous avons tous suivi avec le plus grand intérêt le bras de fer entre l'"eurogroupe" et le peuple grec qui a exprimé une réponse claire et sans appel aux politiques d'austérité. Cet épisode, qui est loin d'être terminé, a été révélateur de la nature profonde des politiques libérales comme du fonctionnement des instances européennes qui n'hésitent pas à imposer à un gouvernement de mener une autre politique que celle pour laquelle il a été démocratiquement élu... Quitte à mettre tout un pays sous tutelle !

Partout en Europe, les politiques d'austérité produisent les mêmes effets : chômage massif, pouvoir d'achat en chute, accroissement de la pauvreté et des inégalités, atteintes graves aux droits sociaux et aux services publics. L'austérité, quand elle est dictée par des gouvernements libéraux, n'est pas uniquement économique, elle est surtout idéologique et vise également à abandonner les principes d'égalité à l'image, par exemple, de la réforme des collèges qui renonce à l'éducabilité de tous les élèves plutôt que de s'attaquer aux causes de l'échec scolaire (effectifs, aides...).

Face à de tels choix, le syndicalisme de transformation sociale que nous

**SALAIRES
EMPLOI
SERVICE PUBLIC**

Exprimez-vous !

DU 21 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE
**VOTATION DES PERSONNELS
DE LA FONCTION PUBLIQUE**
Modalités et infos pratiques sur notre site

portons a le devoir de contribuer à construire un mouvement d'ampleur et rassembleur. La FSU n'a de cesse de mettre en lumière les cohérences politiques et idéologiques. Avec 300 000 manifestants, la journée d'action du 9 avril, a constitué un premier rendez-vous. Certes, nous sommes encore loin du compte, mais il ne tient qu'à nous que cette dynamique se renforce et devienne le puissant et indispensable mouvement social

capable d'atteindre la masse critique nécessaire pour imposer dans notre pays d'autres alternatives politiques.

La journée d'action interprofessionnelle du 8 octobre doit constituer un nouveau temps fort pour dénoncer les logiques libérales et exiger une autre répartition des richesses. **Soyons tous dans la rue ce jour-là !**

Thierry JOUVE

RÉFORME DU COLLÈGE FORMATION, FORMATAGE... OU PAROPAGANDE ?

Le rectorat met en place la formation "collège 2016" à marche forcée (cf. notre site). Les instructions données par la rectrice aux principaux sont on ne peut plus claires : il s'agit de former le "1^{er} cercle" des enseignants chargés de mettre en place la réforme en opérant des "choix pédagogiques" pour la rentrée 2016 (quels EPI ? pris sur quelles disciplines ? avec quels profs ?) en lien avec l' "utilisation de la DHG" !

Bref de créer une hiérarchie intermédiaire entre la direction et les enseignants, susceptible d'avoir un pouvoir réel sur les horaires disciplinaires et les services de tous les collègues. Le Conseil d'Administration, seule instance élue et réellement représentative, serait par là même occasion privé d'une partie de ses prérogatives.





REFORME DU COLLEGE 2016

APPEL INTERSYNDICAL AU REFUS DU FORMATAGE

Nous, personnels du collège continuons à rejeter avec force la réforme du collège envisagée pour la rentrée 2016, parce qu'elle affaiblit des enseignements disciplinaires, met en concurrence les établissements et les enseignants sous couvert d'autonomie et parce qu'elle induit un alourdissement insupportable de la charge de travail.

Refusant jusqu'à présent d'entendre notre revendication d'une autre réforme pour faire réussir nos élèves, le Ministère de l'Éducation Nationale et le rectorat de Montpellier mettent en place un plan de formation/formatage en règle à la réforme « collège 2016 ».

Cette formation serait assurée par des professeurs et CPE, convoqués pour leur instruction lors des vacances de Toussaint (lundi 19 octobre), puis 2 mercredis après-midi de décembre !

Les signataires refusent de se porter volontaires pour devenir les « formateurs-relais » chargés de défendre, auprès de leurs propres collègues, une réforme et des dispositifs néfastes pour le service public d'Éducation Nationale.

NOM Prénom	DISCIPLINE	SIGNATURE

Ce "1^{er} cercle" est à choisir, selon le rectorat, dans le conseil pédagogique et parmi les coordonnateurs de discipline. Il deviendra bien sûr un élément déterminant de diffusion de la "bonne parole" ministérielle. Entre enseignant-formateur et "bon petit soldat", pas de différence dans le dispositif !

Alors formation, formatage, ou propagande ?

Quelques questions-réponses à ce sujet :

Q : quand cette formation du 1^{er} cercle est-elle prévue ?

R : le lundi 19 octobre, le mercredi 2 décembre après-midi, et le mercredi 9 décembre après-midi

Q : mais le 19 octobre, c'est pendant les vacances ! Est-ce obligatoire ?

R : Aucune formation n'est obligatoire rappelé à la rectrice, en s'appuyant

pendant les vacances. C'est d'ailleurs ce que les chefs d'établissement ont sur nos statuts... Certains syndicats essaient de remettre sur la table les « 1607h » qui justifieraient selon eux de telles pratiques. Rappelons que cette référence aux 1607h n'existe pas dans les nouveaux statuts des enseignants, que ces syndicats ne semblent pas avoir encore lus précisément. Ensuite la rectrice prend bien le soin de préciser dans sa note aux chefs d'établissement que la composition du 1^{er} cercle se fera « sur la base du volontariat ». Enfin le fait que cette journée soit rétribuée montre qu'elle ne s'inscrit pas dans les missions habituelles des enseignants.

Q : ah c'est payé ? combien ?

R : entre 30€ et 50€ la journée du 19 octobre (aucune information fiable à ce jour), soit pour une journée de 7h entre 4,29€ et 7,14€ l'heure, ce qui constitue en soi une vraie provocation (le SMIC horaire net est de 7,44€).

Q : tous les syndicats sont-ils opposés à cette formation à marche forcée pendant les vacances ?

R : l'UNSA et le SGEN-CFDT, qui défendent la réforme, approuvent la formation qui va avec. Pour ce qui est de la 1^{ère} date située pendant les vacances, si une large intersyndicale s'est élevée contre (SNES-FSU, SNEP-FSU, FO, CGT, Sud, SNCL, AD-CFE-CGC), aucune contestation n'a émergé de l'UNSA ni de la CFDT, qui semblent se satisfaire du « volontariat » ! Quand on connaît les pressions exercées sur les collègues par certains chefs d'établissement pour désigner autoritairement les volontaires...

LYCÉES**RÉFORME CHATEL, DHG ÉTRIFIÉES, BUDGETS EN BAISSSE : N'EN JETEZ PLUS !****Réforme Chatel rétrograde**

Depuis maintenant cinq ans, la réforme Chatel poursuit ses effets destructeurs dans les LGT. L'autonomie renforcée des établissements, à laquelle s'ajoutent des contrats d'objectifs d'inspiration néolibérale, provoque une concurrence accrue entre eux mais aussi au sein de chaque lycée entre les disciplines pour obtenir des groupes à effectifs réduits, pour faire vivre des options, pour maintenir des filières technologiques dynamiques...

Ce lent travail de déconstruction des solidarités de travail entre tous les enseignants doit en permanence être combattu pour éviter la balkanisation voulue par cette réforme au nom de la sacro-sainte concurrence libérale. De plus, l'inefficacité pédagogique d'un accompagnement personnalisé à la mode Chatel est aujourd'hui une réalité que peuvent tristement constater toutes les équipes pédagogiques. Après cinq ans de dégâts causés à l'ambition éducative d'une réussite pour tous les lycéens des voies générales et technologiques, on attend encore qu'un bilan officiel de cette réforme soit réalisé...

Effectifs en hausse, DHG en baisse...

Le constat de rentrée est aussi très clair sur l'insuffisance des enveloppes horaires globalisées à répartir localement pour assurer des enseignements à effectifs réduits. Ces enveloppes servent de plus en plus à financer des options pour éviter leur disparition, à faire vivre des enseignements obligatoires à cause de DGH trop faibles (groupes en langues vivantes, nouvel EMC non financé dans les séries technologiques...). Les prévisions d'effectifs (+880 en LGT et + 115 en Post Bac) ont été encore une fois mal calibrées et ont abouti à la création tardive de 15 classes de seconde et de plusieurs classes de 1^{ère} et de T^{ale} sans pour autant améliorer les conditions de travail des élèves, toujours aussi nombreux dans les classes (les seuils de 35 en seconde et 36 en 1^{ère} et T^{ale} sont dépassés dans plusieurs lycées).

Certaines situations tendues demeurent sans réponse à ce jour (STI sur Jules Fil par exemple).

**Choix budgétaires impossibles**

L'insuffisance des dotations de fonctionnement allouées par la Région Languedoc-Roussillon met à mal le financement des activités pédagogiques et tous les collègues ont pu constater dès la pré-rentrée des prévisionnels de voyages scolaires sérieusement mis à mal.

La seule solution politique trouvée à cette situation liée à une politique d'austérité est uniquement celle de la réforme du collège qui vise à très court terme à purger les inscriptions d'élèves en seconde en procédant à un véritable tri social. Ceci est totalement inacceptable et il devient impérieux de prendre en considération les effets négatifs conjugués de la réforme Chatel, de la pression démographique, de la baisse du taux de redoublement en 3e et des conditions matérielles dégradées pour mettre en œuvre une nouvelle politique éducative pour les lycées. Le SNES FSU est et restera une force de proposition incontournable pour permettre d'assurer l'acquisition d'une culture commune ambitieuse et diversifiée pour tous les lycéens.

Hervé FUMEL

RÉFORME TERRITORIALE**FUSION ? FONTE ET LIQUIDATION !**

Fin juillet le gouvernement a enfin tranché : la carte des académies ne sera pas collée à celle des régions. Dans notre nouvelle région les rectorats de Toulouse et de Montpellier resteront donc "indépendants" avec cependant un recteur de région académique, dont les compétences sont à préciser... Chez nous c'est "notre" rectrice qui assurera ce rôle de "super recteur" (youpi ?).

Si, pour l'instant, le pire a été évité il serait illusoire de considérer que l'Éducation ne subira pas les conséquences néfastes de l'éloignement du centre de décision régional !

En effet, lors d'une rencontre avec les deux rectrices, celles-ci (tout en voulant rassurer) ont affirmé leur volonté de faire un bilan de ce qui se faisait ici et là afin d'harmoniser les pratiques de gestion, de mutualiser un certain nombre de services, de revoir la carte des formations, de décider

des implantations de lycées au regard des besoins économiques, etc...

Ne nous y trompons pas, si cette réforme répond à une volonté de mise en cohérence de l'organisation européenne des États et des régions, elle répond aussi à une commande gouvernementale visant à économiser des moyens en ces temps d'austérité budgétaire. Il est clair que les missions des personnels administratifs vont bouger et que des mutations forcées sont à venir. Cette crainte est tout autant justifiée pour les missions et les personnels des CIO et des GRETA...

Mais, même si les décisions viendront après les élections régionales, on sait déjà que la gratuité des manuels scolaires et "l'ordinateur pour tous" seront remis en question. De même en est-il des transports scolaires dont le transfert à la "grande région" va attirer de gros groupes de

sous-traitants et ainsi mettre à mal les transporteurs locaux. On sait enfin que la purge budgétaire que vont continuer à subir les départements va se répercuter sur les budgets de fonctionnement des collèges et le financement des sorties et voyages scolaires.

À la FSU nous avons décidé de ne pas attendre et, depuis le printemps, nous rencontrons régulièrement nos camarades toulousains pour agir ensemble auprès des instances de l'éducation, mais aussi pour interpeler les préfets de régions et les candidats aux prochaines élections.

Rien n'est simple dans cette réforme qui, au-delà du fond que nous condamnons, tient d'une incroyable improvisation en mode "apprenti sorcier".

Thierry JOUVE

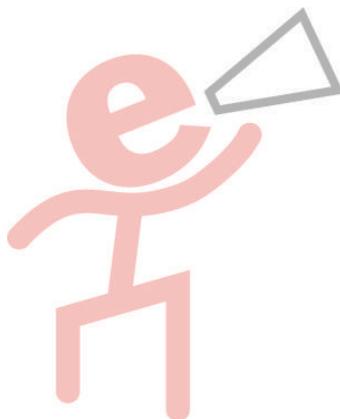
DANS L'AUDE**NON, LA RENTRÉE NE S'EST PAS BIEN PASSÉE !**

Dans l'Aude 3 actions de rentrée ont été relayées par France 3.

À Narbonne en plus de la création de nouvelles classes en juillet, un afflux sans précédent d'élèves désorganise complètement la rentrée aux lycées Lacroix et Louise Michel (fusion de Diderot-Eiffel) et les inscriptions continuent.

Face à un manque de personnel d'encadrement, un manque de locaux et la réponse des autorités : « pas de dépenses cette année, attendons l'ouverture du lycée de Lézignan en 2016 », les CPE de L. Michel se sont mis en grève le 1^{er} septembre. Une délégation a été reçue au Rectorat lundi 14 et attend toujours une réponse. Le lycée Lacroix, de son côté, a fait grève à 85% mardi 15.

La gestion étriquée du Rectorat fait des économies sur le dos des élèves ; ainsi lors des inscriptions en juillet, une classe de 1^{ère} STI2D aux lycées Jules Fil de Carcassonne et Andreossy de Castelnaudary a été supprimée à 1 ou 2 élèves près ! Jules Fil a organisé un blocus lundi 7 septembre, une délégation a été reçue au Rectorat le mercredi 23.



Les collègues du collège Alain de Carcassonne sont en conflit avec leur principale à 90%.

L'EDT ne fonctionnait pas à la rentrée dans ce collège ni au collège de Grazaillès, au collège de Lézignan ni au lycée de Limoux : pas d'adjoint à la rentrée ou/et la complexité de l'EDT est telle que ça bloque : trop d'élèves à la cantine en même temps, options mal placées, EDT difficilement tenables pour les élèves et les collègues, groupes de LV à 33, 40, 45 !

Un rayon de soleil pour finir: action très positive des collègues du collège de Couiza. Après boycott de la pré-rentrée et tractage, la quatrième classe de 6^e est rétablie. Les effectifs étaient là mais les prévisions de juin n'en tenaient pas compte.

Michèle CAZES

DANS LES PO**GRÈVE DÈS LA RENTRÉE AU LYCÉE DE CÉRET**

La rentrée du lycée de Céret s'annonçait difficile dès le mois de juin : la création du lycée d'Argelès provoquerait la perte de deux ou trois divisions de secondes générales (sur 9) mais les effectifs du lycée professionnel devaient les compenser. C'est pourquoi, avant l'été, nous avons reçu deux visites des services académiques et départementaux qui s'étaient engagés à maintenir les moyens de Vie Scolaire.

Bilan à la rentrée : on perd 3 divisions de secondes, le nombre total d'élèves est en augmentation et il manque un mi-temps de CPE. La Vie scolaire se met en grève dès la rentrée pour demander que les engagements soient respectés. Ils sont suivis à partir du vendredi 6 septembre par une forte majorité de personnels (enseignants et non enseignants). Ce mouvement est resté majoritaire jusqu'au lundi 14 septembre au matin.

Nous avons obtenu trois réunions où l'on nous a donné comme seule solution la « réorganisation » de la Vie Scolaire avec 2 services civiques et

l'engagement (encore !) que notre situation serait étudiée dans le futur !

Nous nous sommes surtout rendus compte à quel point les services du Rectorat reconnaissent (sans jamais le dire...) la pertinence de nos revendications mais refusaient de « céder » (tenir les engagements pris !) par peur d'une extension de ces demandes légitimes aux 278 établissements de notre académie...

Toujours très insatisfaits, les personnels ont décidé de continuer cette lutte.

Stéphane MITJAVILA
(S1 du lycée Déodat de Séverac, Céret 66)

La situation du lycée de Céret est symptomatique de la situation des vies scolaires dans le département des PO. Les moyens vie scolaire des deux nouveaux établissements ouverts à la rentrée (le collège de Millas et le lycée d'Argelès) ont été récupérés sur d'autres établissements (lycée de Céret, lycée Arago, Lurçat et Maillol de Perpignan ...) : répartition de la pénurie ! L'absence de réponses satisfaisantes de la part de notre administration démontre bien que c'est l'austérité qui commande.

Marc MOLINER
SNES 66



CPE**HORS-CLASSE, MISSIONS, RENTRÉE : UNE ACTUALITÉ CHARGÉE !****Bilan hors-classe**

La campagne hors-classe CPE 2015 a vu la promotion de 24 collègues, dont 12 au 10^e échelon et 12 au 11^e. Deux collègues au 11^e n'ont pas été promus, malgré l'intervention du SNES en commission pour faire augmenter leur note au vu de leur situation de longue maladie non prise en compte. Il est à relever, encore une fois, que les "parcours" particuliers type EMAS, EREA, faisant fonction personnel de direction... etc, deviennent promouvables bien plus rapidement au détriment de l'ancienneté dans l'échelon (y compris, et surtout, dans le 11^e). L'intervention du SNES, il y a 2 ans, avait permis d'obtenir un recalibrage de promus équivalent à celui des certifiés, un progrès, certes, mais cela reste encore bien insuffisant et il est à déplorer que des collègues prennent aujourd'hui leur retraite sans avoir obtenu la hors-classe. Vos élus SNES restent mobilisés.

35 h !

Enfin, la nouvelle circulaire de mission des CPE est parue au BO n°31 du jeudi 27/08/15. Une 4^e partie a été ajoutée à la demande du SNES sur le temps de travail qui précise que 35 heures soient inscrites à l'emploi du temps. Sans résoudre toute la problématique du temps de travail des CPE, cette clarification permet de désamorcer les abus en cours et l'extension du temps de travail imposé par certains chefs d'établissement oublieux de l'esprit des textes de 2002. Ces contributions ont permis de mettre en cohérence les missions avec le référentiel de compétences et de mettre au cœur de l'action des CPE la vie scolaire des élèves et leur suivi éducatif et pédagogique. Le CPE, concepteur de son activité est mis en avant, le SNES a été l'initiateur de cette avancée. Cette actualité sera un des objets de la rencontre nationale CPE à Paris du 18/11/15.

Rentrée

Les besoins en CPE pour l'académie sont cruels : 2 lycées se sont mis en grève à la rentrée à Narbonne et à Céret. Le SNES accompagne les collègues, et a à nouveau protesté, comme nous l'avions fait en CAPA "intra" contre la suppression de 5 TZR cette année !

Carol CIAMPI

CERTIFIÉS**LA HORS-CLASSE POUR TOUS : PROCHE DU BUT !**

Après un groupe de travail où le SNES-FSU avait signalé de nombreuses erreurs (points liés à l'ancienneté dans l'échelon au 10^e ou à l'exercice en éducation prioritaire) et où certains avis de chef d'établissement correspondant à une baisse injustifiée avaient été modifiés, la CAPA a été l'occasion d'entériner les avancées obtenues l'année dernière : la circulaire ministérielle formulait clairement que l'accès à la hors-classe devait concerner particulièrement les collègues les plus anciens dans la carrière, ce que le SNES-FSU ne cessait de réclamer comme un progrès pour tous les personnels. Au niveau académique les élus du SNES-FSU avaient œuvré pour que cette reconnaissance se concrétise par une augmentation du barème pour les collègues au 10^e et au 11^e échelon et une prise en compte de leur ancienneté dans ces échelons.

a proposé des collègues du 11^e échelon pour lesquels les retards d'inspection n'avaient pas permis le passage au choix ou au grand choix au 11^e échelon, les pénalisant dans leur barème. Nous avons également proposé des collègues au 11^e depuis plusieurs années ainsi que des collègues proches de la retraite et non « démeritants » au sens de l'administration. La commission a retenu 10 de ces collègues.

Ainsi, cette année, tous les collègues promus appartenaient au 10^e ou au 11^e échelon. Au 11^e échelon, 174 collègues sur 188 ont été promus, c'est-à-dire 92,5 %. L'administration reconnaît ainsi de fait la hors-classe comme un débouché de carrière accessible à tous au terme d'une carrière complète.

Barre :

240, ancienneté dans le grade : 22 ans

Au cours de la CAPA, le SNES-FSU a fait rectifier des barèmes erronés et

Elsa BERNARDY
Florence DENJEAN-DAGA

NON TITULAIRES**RENTRÉE SOUS TENSION**

Les contractuels ont aussi subi l'absence de commission d'affectation des TZR en août, et ses conséquences sur les ajustements de rentrée. Les CDI ont cependant été placés en priorité, en juillet ou août. La quotité du CDI fixée par le contrat en cours à la date des 6 ans pose problème à nombre d'entre eux qui se trouvent à temps incomplet contre leur gré et peinent à modifier celle-ci tant il est difficile de démontrer des besoins supplémentaires à long terme.

De toute façon, il est extrêmement difficile d'obtenir des informations de la part du rectorat, pour suivre les affectations, les CDIisations, le déroulement des carrières. L'obscurantisme règne, la CCP non titulaire reste une simple chambre d'enregistrement !

Pour les CDD, après 2 mois souvent sans salaire pour cause de lenteur administrative de la prise en charge par la cellule chômage, ils étaient nombreux à se rendre au rectorat pour tenter de décrocher un contrat. Certaines disciplines sont toujours très recherchées : maths, lettres modernes, anglais, eps ! En revanche cette année lors des mutations de nombreux TZR ont été nommés en SVT par exemple, arts plastiques, musique. Dans ces disciplines il faudra encore patienter.

Enfin, la grille de rémunération nationale évoquée lors du groupe de travail de décembre dernier au rectorat n'a toujours pas vu le jour.

Magali VINCENT

MUTATIONS**INTRA 2015 : UNE FLUIDITÉ RELATIVE ?**

La diminution du nombre de postes berceaux (en 2014, une double cohorte de stagiaires avait dû être affectée, dont une grande partie à temps plein), conjuguée à la nouvelle gestion des mutations dans les établissements de l'éducation prioritaire, ont permis dans certaines matières un meilleur taux de satisfaction que les années précédentes.

En effet, à l'opposé des blocages générés par l'ancien mouvement "ECLAIR", le retour de certains postes de l'éducation prioritaire au mouvement général, a permis d'assurer à des collègues l'entrée dans le département de leur choix, tout en permettant aux collègues voulant quitter l'EP, de le faire plus facilement en pouvant échanger leurs postes dans les chaînes "intra départementales".

Seul bémol, la volonté de "fidéliser" une dizaine de postes pour des collègues contractuels, au mépris des règles statutaires en terme de mutations : nous avons obtenu le retour au mouvement d'un certain nombre d'entre eux, permettant la mutation de

collègues bénéficiant de priorités légales (rapprochement de conjoint). Cette gestion individualisée de la précarité n'est qu'un leurre pour les contractuels, les incitant ainsi à rester dans la précarité financière, au lieu de les inciter à passer les concours.

Par ailleurs, par leur connaissance du terrain, les élus du SNES-FSU ont pu faire remettre au mouvement des postes libérés par des départs à la retraite ou à l'étranger, oubliés par l'administration.

À l'opposé d'autres organisations, qui s'obstinent à diffuser un projet de mouvement, par essence largement modifiable, au lieu de travailler sur le projet, le travail des élus du SNES-FSU, y compris durant leurs soirées et week-end, a consisté à vérifier, corriger et améliorer les projets de l'administration afin que les demandeurs soient les mieux placés en rang de vœux, que des mutations supplémentaires soient réalisées, le tout dans le respect des règles communes d'affectation (mouvement général, chaînes intra départementales, et intra villes).

Arnaud ROUSSEL

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION ET SE BAT AVEC VOUS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

TZR**LA DERNIÈRE ROUE...**

Cette année, malgré les demandes réitérées du SNES-FSU, le groupe de travail d'août (GT) a été supprimé par l'administration assurant ainsi faire preuve ainsi, dans les affectations, de plus d'efficacité. Ou d'opacité ? Ainsi les affectations sur les supports apparus dans l'été se sont faites sans aucun contrôle paritaire et certaines affectations proposées au GT de juillet se sont vues modifiées : 34% en physique par exemple. Ceci a surtout provoqué un surcroît d'inquiétude pour les TZR qui ont eu de grandes incertitudes sur leurs affectations (lieu, quotité...), ce qui aurait pu être évité si le travail avait été fait en amont.

Dans un contexte de crise des recrutements, les besoins de remplacement

sont importants dès la rentrée et les collègues TZR mis en situation de pallier tous les manques en se multipliant. Ainsi de nombreux TZR sont déjà affectés sur plusieurs établissements, certains collègues sont même sur 4 établissements, d'autres sont déjà placés hors-zone et plusieurs affectations se font en LP. Les conditions de rentrée s'avèrent donc difficiles une fois de plus pour ces collègues.

Le SNES-FSU, fidèle à sa mission et à ses mandats, défend les TZR. Ne restez pas isolé-e dans une situation qui vous paraît intenable, contactez-nous pour vous aider à être entendu-e. Nous faisons des interventions au rectorat tous les jeudis.

Sarah LETOUZEY-FABERON

AGRÉGÉS**LISTE D'APTITUDE**

La promotion par liste d'aptitude est un moment important de la revalorisation des carrières de nos collègues.

Lors de la CAPA 2015, en lien étroit avec nos élus nationaux nous avons analysé les mauvais résultats de notre académie en 2014, qui n'avait vu la promotion que de 9 collègues (soit à peine 14% des propositions et 3,4% des nominations nationales). Sur la campagne 2015, nous avons pointé des dysfonctionnements lors de la saisie des candidatures, présenté des dossiers concurrentiels et fait des propositions alternatives, qui si elles n'ont pas toutes été prises en compte, ont pu être notées au PV. Au final, 57 collègues ont été proposés.

Lors de la CAPN ce sont 13 collègues de notre académie qui ont été nommés agrégés (soit 23% des propositions et 4,3% des nominations nationales) : preuve que la liste 2015 que nous avons pu faire "bouger" était plus efficace.

Pour le SNES-FSU, le corps des agrégés revalorisé doit devenir le corps de référence du second degré : nous revendiquons depuis longtemps le passage d'une nomination pour 5 titularisations prononcées l'année précédente, au lieu de 7 actuellement.

Dans l'esprit de nombreux collègues, la liste d'aptitude a perdu beaucoup de crédit tant la voix est étroite et souffre de candidatures de proximité, de propositions imposées et de promotions de complaisance. Contrairement à d'autres organisations syndicales, nous ne sommes pas favorables à des promotions éclair de collègues très jeunes réduisant les chances de promotion de collègues inscrits de longue date (et donc plus âgés) sur les listes académiques.

Des nominations transparentes et équilibrées peuvent être obtenues par la prise en compte d'un certain nombre d'éléments objectifs : qualification, carrière, admissibilité... Ces critères pourraient constituer la colonne vertébrale d'un barème, comme il en a déjà existé par le passé.

Claire POUS
Monique GAY

TEMPS PARTIELS LES NOUVEAUTÉS

Le point avec les pondérations en lycée, en REP+, la décharge pour service sur deux communes différentes

Dans plusieurs établissements, EDT n'a pas procédé aux calculs de la quotité de service. Les collègues doivent impérativement la vérifier et en particulier les collègues à temps partiel. En effet, ne pouvant pas être défrayés en heures supplémentaires, la quotité de temps partiel doit correspondre à celle du service.

Les collègues peuvent demander la modification de la quotité de temps partiel ou en exiger le respect.

Pour les collègues qui ont choisi le 80% de droit pour élever un enfant de moins de trois ans pour pouvoir cumuler la sur-rémunération et l'allocation CAF, l'exigence de la quotité est un impératif.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème avec l'administration.

LANGUES RÉGIONALES

COMPTE-RENDU DU CALR DU 3 JUILLET 2015

La FSU a dénoncé le fonctionnement actuel du CALR qui n'est plus une instance de dialogue, de consultation ni de travail sur la carte des langues régionales. Elle a donc réitéré sa demande de tenir un CALR à l'automne dans le cadre de la préparation de rentrée 2016.

La FSU a rappelé l'importance d'une convention Etat-Région sur les langues régionales qui n'est toujours pas signée.

Mme le Recteur s'est engagée à convoquer un CALR à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016. Nous en prenons acte et jugerons sur pièce. Quant à la convention, il conviendra sûrement d'attendre encore : la fusion des deux régions MP-LR étant effective au 1^{er} janvier 2016.

Pour la FSU, la réforme du collège ne répond pas au défi de continuité nécessaire de l'apprentissage des langues régionales entre le primaire et le collège et entre le collège et le lycée. Cette réforme est un puissant outil de fragilisation des langues régionales : absence de certitude quant à la possibilité de commencer une langue régionale dès la 6^e à titre optionnel, cantonnement des langues régionales aux EPI... Nous avons donc exprimé notre opposition à sa mise en place et nos très grandes inquiétudes sur le devenir des langues régionales au sein des établissements publics.

La FSU a apporté tout son soutien à la motion déposée par le CREO que la rectrice a refusé de mettre aux voix.

Estelle LAME
Isabel SANCHEZ

HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS

LES ANALYSES ET INTERVENTIONS DU SNES PAYENT : +44% DE PROMOTIONS !

Il y avait, cette année, 2256 promotions possibles au niveau national : 1861 collègues au 11^e échelon ont été promus (82,5%) et 395 au 10^e échelon (17,5%), parmi lesquels de nombreux collègues ayant connu un retard de carrière.

Dans notre académie, 114 collègues (contre 79 en 2014) ont été promus dont 90 au 11^e échelon. C'est le résultat des interventions de vos seuls élus du SNES-FSU, tant au niveau académique que national, pour la mise en œuvre de leur mandat : tout agrégé en fin de carrière doit accéder à la hors classe.

En CAPA, nous avons pointé les disparités entre établissements et disciplines, fait revoir à la hausse l'avis de collègues au 11^e échelon conformément à la circulaire nationale, et obtenu l'inscription dans la liste rectorale de collègues proches de la retraite, barrés par un retard de carrière (souvent à cause d'un retard d'inspection ou d'un reclassement). Ainsi la



liste rectorale, plus "efficace", a-t-elle conduit à davantage de promotions pour l'académie.

En CAPN le poids du SNES et son expertise font aussi la différence : après la modification de la circulaire réaffirmant le principe de la carrière, nous avons obtenu la promotion de 82 collègues 11+4 avec avis Très Honorable des recteurs.

Ainsi, 80 % des agrégés partent actuellement à la retraite avec le grade de hors-classe. Mais ils pourraient être encore plus nombreux et notamment ceux qui ont la plus grande ancienneté dans le 11^e échelon, si les

modalités d'accès à la hors-classe étaient remises à plat comme le SNES-FSU le revendique.

À l'heure du gel du point d'indice et de la baisse du pouvoir d'achat, la question de la fin de carrière et de ses effets durables sur les retraites est légitime et nous concerne tous. Au moment où se poursuivent les discussions sur les carrières des fonctionnaires dans le cadre du PPCR, il est urgent de se faire entendre.

Claire POUS
Monique GAY

DOCUMENTALISTES

Cette année sera probablement un tournant pour les professeurs-documentalistes. Un tournant à ne pas manquer.

Le nouveau décret sur les obligations de service ouvre de grandes possibilités pour notre profession : « Les 30 heures [de service] peuvent comprendre, avec leur accord, des heures d'enseignement[...]. Chacune d'elle est alors décomptée pour la valeur de 2 heures.» Il marque d'abord la reconnaissance de l'enseignement de la documentation et conforte notre statut de professeur certifié. Il reconnaît donc notre travail de préparation et d'évaluation.

Cependant, beaucoup de questions se posent sur les modalités d'application du décret. Le SNES demande des clarifications et un cadrage national. Ce sera peut-être l'occasion de renforcer de façon institutionnelle notre mission pédagogique, tout en entraînant sans aucun doute la nécessité de recruter.

Élisa COLOMAR

AED, AESH, AP, CUI...

TOUJOURS OUBLIÉS ?

Alors que les effectifs élèves explosent dans la majorité des établissements de notre académie, la vie scolaire est toujours aussi malmenée, sans création de poste et même plusieurs établissements ont perdu à minima un demi-poste d'AED.

Leurs missions se diversifient et s'intensifient sans pour autant obtenir une reconnaissance supplémentaire car l'administration refuse toujours les signatures de contrat à plus d'un an (la loi offre la possibilité de 3 ans pour les AED) et multiplie la signature de contrats à temps partiel.

Même les AESH en CDI ne sont pas mieux lotis car il est rare que leur contrat soit à temps plein et comme le SNES le craignait, nombre d'entre eux doivent vivre dans la précarité avec moins de 700 € par mois !

Le SNES est intervenu pour tous les collègues exerçant en Lozère et qui n'avaient pas perçu leur rémunération fin août au motif que l'agent comptable de l'établissement mutualisateur avait changé. Comment vivre sans traitement jusqu'à la mi-septembre ? Comment anticiper ou faire des économies ?

Le SNES sera vigilant à ce que les personnes intervenant dans les établissements au titre de la « réserve citoyenne » soient, comme annoncé par le ministère, un appui et non en remplacement de certains postes.

**Nous sommes à vos côtés !
N'hésitez pas à nous contacter !!!**

Mireille GUIBBERT

AGENDA

CALENDRIER RAPIDE DES OPÉRATIONS DE GESTION

Octobre :

vérification et signature des VS

Novembre :

Mutations inter académiques

Décembre-janvier :

- demande de temps partiel
- avancement des certifiés

Janvier :

- demande de congés de formation - candidature pour la liste d'aptitude au corps des agrégés (CAPA mars, CAPN Juin) .
- tableau avancement DCIO

Février :

- demande de disponibilité
- avancement des agrégés (CAPN)

Mars-avril :

- demande de mutations intra académiques
- hors-classe des agrégés (CAPN juin)

Juin :

- hors-classe des certifiés

